

REUNION DE CONSEIL DU 06 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un six Avril à 18h00 le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire sous la présidence de Philippe MENNEGUERRE, le Maire.

Etaient Présents : MM Philippe MENNEGUERRE, Michel VIIGNERON, Mme Line DUSSAULD, MM Serge NICOU, Jean-Pierre VIAUD, Yannick GARDRAT, Bernard GAILLARD, Mme Maria TEN BRUMMELHUIS.

Absent excusé : M. Sébastien NAISSANT, Mme Lucie DODIN, M. Cédric TEXIER

Absent :

Secrétaire de séance : Mme Line DUSSAULD

Ordre du Jour :

- 1) Vote du Compte Administratif,
- 2) Vote du Compte de Gestion,
- 3) Affectation du Résultat,
- 4) Vote du Budget,
- 5) Vote des Subventions
- 6) DECI
- 7) Questions Diverses.

1 – Vote du Compte Administratif

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe MENNEGUERRE vote le Compte Administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	116 027,27
	Réalisé :	40 713,03
	Reste à réaliser :	73 000,00

Recettes	Prévu :	116 027,27
	Réalisé :	30 390,40
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	367 914,48
	Réalisé :	125 265,01
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	367 914,48
	Réalisé :	383 117,08
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-10 322,63
Fonctionnement :	257 852,07
Résultat global :	247 529,44

Ainsi délibéré les jours, mois et an

M. Philippe MENNEGUERRE, le Maire se retire, et le Conseil Municipal sous la présidence du doyen Mme Maria TEN BRUMMELHUIS procède au vote.

2 – Vote du Compte de Gestion

M. le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que les membres du Conseil Municipal ne peuvent valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020, ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3 - Affectation du Résultat

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Philippe MENNEGUERRE, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 le 06 Avril 2021.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	58 887,59
- un excédent reporté de :	198 964,48

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	257 852,07
--	------------

- un déficit d'investissement de :	10 322,63
- un déficit des restes à réaliser de :	73 000,00

Soit un besoin de financement de :	83 322,63
------------------------------------	-----------

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	257 852,07
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	83 322,63
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	174 529,44
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	10 322,63

4 - Vote du Budget

5 - Vote des Subventions

Monsieur le Maire expose au conseil les demandes de subventions que la commune a reçues cette année.

Le Conseil, après avoir étudié les différentes demandes et en avoir délibéré, décide d'accorder les subventions comme ci-dessous :

ACCA DE MERIGNAC	150,00 €
MERIGNAC EN FETE	2 250,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE	100,00 €
ASSOCIATION CONTRE LES EOLIENNES	500,00 €
TOTAL	3 000,00 €

Monsieur Jean-Pierre Viaud n'a pas pris part au vote de la subvention octroyée à l'ACCA

Mme Line DUSSAULD, Maria TEN BRUMMELHUIS et M. Bernard GAILLARD n'ont pas pris part au vote de la subvention octroyée pour l'association contre les éoliennes

5 - DECI

Monsieur le Maire a conclu un accord avec Océalia, M. BLAGNY et la Municipalité pour l'installation d'une bâche au lieu dit « La Motte ».

Océalia prendra l'achat de la bâche à sa charge, M. BLAGNY donnera un morceau de terrain pour l'installation de la défense incendie. La Commune aura à sa charge le terrassement et l'installation du grillage et l'entretien de celle-ci.

5 - Questions Diverses

Le contrat de Corinne PAPEGHIN arrive à son terme mi Avril et elle ne souhaite pas le renouveler. Mme Corinne BORAWSKI va être recruté à partir du 01 Mai 2021 en contrat aidé pour la remplacer.

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier d'une association contre les éoliennes pour solliciter une demande de subvention.

Le Conseil Municipal a décidé de leur accorder une subvention de 500 €

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 2 250 € pour aider l'association du Comité des Fêtes qui sera prochainement créée.